

**ASSOCIATION OF CARIBBEAN STATES**

XXII REUNION DU COMITE SPECIAL SUR LE TRANSPORT

Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, le 25 octobre 2013

**Rapport de la Direction**



## Rapport de la Direction

### I. Introduction

- 1) La XXII Réunion du Comité spécial sur le Transport a eu lieu à Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, le 20 et 21 septembre 2012. Ont assisté à la réunion 14 Etats membres et 1 organisation comme observateur.
- 2) La Direction du Transport a subi des changements dans sa composition :
  - a) L'ancien directeur, M. Eduardo José González Angulo, a conclu ses fonctions le 31 mai 2013. Il a rempli rôle de Directeur de Transport de l'AEC pendant trois ans.
  - b) M. George Nicholson a assumé ce poste à la Direction du Transport le 24 juin 2013.
  - c) Mme. Nayaatha Taitt s'est jointe à la Direction du Transport comme Assistante de recherche.
  - d) M. Mathieu Fontanaud a conclu son terme de trois ans, en qualité de Conseiller pour le Transport à l'AEC, le 2 octobre 2013.
- 3) Le V Sommet de Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement de l'AEC s'est tenu à Pétion Ville, Haïti, du 23 au 26 avril 2013. Les documents ci-après ont été adoptés au cours de Sommet, pour guider le travail de l'AEC:
  - a) La Déclaration of Pétion Ville, dont l'Article 28 recommande le développement des différents modes de transport terrestre, aérien et maritime, ainsi que de la connectivité aérienne et maritime, contribuant au renforcement de l'unification des nations de la Grande Caraïbe.
  - b) Le Plan d'action de Pétion Ville, dont les points 3.1 à 3.6 indiquent les actions à entreprendre dans le domaine du transport aérien et maritime, afin de contribuer de manière efficace à l'expansion du commerce, des investissements et du tourisme multide destinations au sein de la Caraïbe, ainsi qu'à la coopération fonctionnelle entre les Etats membres et Membres associés de l'AEC en général.

- c) La Matrice d'activités précisant les modalités d'exécution des projets relevés dans le Plan d'Action.

## **II. Progrès réalisés dans les projets définis par le Plan d'action de Pétion Ville**

- 1) Cartes de Routes maritimes de la Grande Caraïbe
  - a) La bonne mise en œuvre du projet de "Cartes de Routes maritimes de la Grande Caraïbe" se poursuit avec les mêmes parties prenantes (Ministère du Transport de la République de Cuba, COCATRAM, AMP)
  - b) USD\$25 000 ont été reçus du Gouvernement de la Turquie et transférés à la COCATRAM pour l'exécution de la Phase III du projet;
  - c) Inclusion dans le Programme d'une description des principaux ports de la Grande Caraïbe. Jusqu'à présent, les Cartes de Routes maritimes de la Grande Caraïbe ne comprennent que les ports de l'Amérique centrale.
  - d) Coopération avec le RAC REMPEITC/Caraïbe, basé à Curaçao, comme l'indique l'Activité 3.6 du Plan d'action de Pétion Ville.
- 2) La Stratégie portuaire et maritime de la Grande Caraïbe
  - a) Ce projet a reçu une contribution de €125,000.00 de l'Agence française pour le développement (AFD)
  - b) Il est prévu que l'expertise aura une durée d'environ six (6) mois, et les résultats seront présentés à un séminaire à Carthagène, Colombie, au printemps 2014.
  - c) Conformément aux termes de l'accord de coopération avec l'AFD, il a été approuvé de lancer une demande de proposition pour le projet. Elle a été envoyée à une liste de consultants sélectionnés, aux Etats Membres, ainsi qu'affichée au site internet de l'AEC
  - d) La direction attend les réponses pour continuer le processus de passation de contrat.
- 3) Accord de Transport aérien entre les Etats membres et Membres associés de l'Association des Etats de la Caraïbe

Cet accord, élaboré de 12 février 2004, est entré en vigueur le 19 septembre 2008. La dernière ratification a été celle du Nicaragua (en date du 12 juillet 2011). Jusqu'à présent il a été ratifié par : les Antilles néerlandaises, Aruba, la Barbade, Belize, Cuba, le Guatemala, Haïti, la Jamaïque, le Nicaragua, le Panama, la République bolivarienne du Venezuela et le Suriname. La direction continue d'exhorter les Etats membres à le ratifier. (Annexe 1)

4) Partenariats et alliances de coopération commerciale entre les Lignes aériennes des Pays de l'AEC Countries

Le document: **"Bases pour la création de partenariats de coopération entre les lignes aériennes de pays de l'AEC"** es en cours de révision. Ainsi, la directrice d'Affaires règlementaires de l'Autorité civile de la Colombie, Mme. Claudia Esguerra, a présenté au cours de la XXI réunion du CST le "Projet de politique à être adopté par les Etats membres de l'AEC en matière de partenariats entre les compagnies de transport aérien" et l' "Etude du potentiel de demandes de transport aérien entre les Etats membres de l'AEC".

On cherche à déterminer le type d'alliances que existent actuellement entre les lignes aériennes des pays membres, afin d'évaluer les points forts et les faiblesses existant dans la région. A cet égard, il y a un consensus à l'AEC quant au besoin de promouvoir des politiques et d'établir un cadre règlementaire uniforme pour favoriser les accords et les alliances de coopération commerciale entre les compagnies aériennes des Pays membres. Cela comprend surtout les accords de partage de code et les accords d'exploitation et permettra un accroissement de réseaux de routes et de connexions.

Un comité de travail ad hoc a été établi comprenant la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la Jamaïque, le Panama, le Suriname, et Trinité-et-Tobago afin d'avancer dans le projet. Cependant le groupe n'a pas présenté de rapport.

Il faudra décider si nous gardons cette activité dans le plan de travail de la Direction 2014-15

- 5) Coopération avec le Comité spécial sur le Tourisme durable et le Comité spécial sur le Transport dans les questions pertinentes d'intérêt commun

La Direction continue d'assurer la liaison avec la Direction du Tourisme durable et celle du Développement du commerce et des relations économiques extérieures en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun.

- 6) Développement de la coopération et d'activités conjointes avec les organisations internationales concernées par le transport

Le Directeur et le Conseiller ont eu une réunion avec M. Gilmore de Rac/REMPETIC afin d'examiner comment coopérer sur les enjeux à l'avenir, en particulier dans le domaine de la pollution marine.

- 7) Participation à plusieurs réunions, cours et ateliers de formation

Jusqu'à ce jour, la Direction du transport n'a participé à aucune réunion des organisations régionales et internationales sur le transport, pendant la période concernée par ce rapport.

Nom de la Réunion	Date
Rencontre avec M. IMO Consultant de RAC/REMPEITC- Caribe pour renforcer la coopération dans le domaine des catastrophes d'origine humaine qui menacent la Mer des Caraïbes	22 juillet 2013

### III. Stratégie de communication

L'AEC continue de travailler pour une meilleure communication avec les Etats membres et les organisations partenaires et à cet égard, la Direction aborde sa communication dans le contexte d'une plus large stratégie de Communication. Conformément à cette stratégie générale, la direction contribuera par l'élaboration d'un article par mois, que sera publié au Business Guardian et dans les journaux régionaux. On considère avec les fonctionnaires responsables de la communication, la création d'un magazine en ligne. Il est prévu que ce dernier contiendra le bulletin qui était produit

précédemment. On encourage les Etats membres à envoyer à la Direction de l'information relative aux sujets cruciaux du transport, afin de pouvoir l'inclure dans le magazine en ligne. Ce dernier sera disponible sur le site Web de l'AEC.

#### **IV. Conclusion**

Les progrès réalisés par la Direction du transport dans l'exécution de son mandat est certainement louable. Toutefois, cette réussite n'aurait pas pu être possible sans la participation active des Etats membres de l'AEC et des organisations partenaires. Ainsi, la Direction exprime sa reconnaissance pour votre participation et espère pouvoir continuer de compter sur votre appui constant.

#### Annexe 1

### **“Accord de Transport aérien entre les Etats membres et Membres associés de l'Association des Etats de la Caraïbe”**

#### **Introduction:**

Il a été signé par les Etats membres de l'AEC pendant le II Sommet de Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement des Etats et Territoires de l'Association des Etats de la Caraïbe, à Santo Domingo de Guzman, République dominicaine, le 17 avril 1999.

#### **1. Situation de la ratification**

Pour que cet Accord entre en vigueur, il est nécessaire que soixante (60) jours après, le tiers, c'est-à-dire neuf (9) des vingt-cinq (25) Etats membres déposent les instruments de ratification. Il y a jusqu'à présent seize (16) ratifications, dont quatorze (14) provenant d'Etats membres, ainsi, trois (3) ratifications seraient encore nécessaires.

Membres	Ratification	Membres	Ratification
Antigua et Barbuda		Guyana	
Antilles néerlandaises	21/04/2006	Haiti	13/07/2009
Aruba	21/04/2006	Honduras	
Bahamas		Jamaïque	28/07/2005
Barbade	26/11/2004	Nicaragua	12/07/2011
Belize	28/07/2005	Panama	14/07/2005
Colombie		Venezuela	24/10/2007
Costa Rica		République dominicaine	
Cuba	10/09/2007	France	
Dominique		Saint-Christophe et Nevis	
		Saint- Vincent et les Grenadines	
		Sainte-Lucie	
Grenade		Suriname	26/10/2007
Guatemala	03/09/2008	Trinité-et-Tobago	